

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

22E SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE-BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence de M. le Maire, Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Denis BARTHEL, Laurent GEYLLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Oriane HUMMEL, Fadimé CALIK, Lionel MEYER, Anne BALLAND-EGELE, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Nadine MUNCH donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER

Jennifer JUND donne procuration à Marcel BAUER

Denis DIGEL donne procuration à Frédérique MEYER

Yvan GIESSLER : retard arrivé à 18 H 25, en attendant donne procuration à Jean-Pierre HAAS

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services

M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

M. Olivier KREMER, Directeur en charge de la stratégie et de la prospective

M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Ville de Sélestat – 22ème Séance du Conseil Municipal – du 31 mars 2022

Sélestat, le 31 mars 2022

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

22e SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Anne BALLAND-EGELE est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais juste répondre à Madame REYS qui, à juste titre, m'a interpellé par rapport au tractage lors du marché. Effectivement, nos agents ont respecté à la lettre l'arrêté qui a été pris il y a quelque temps déjà, même presque une quinzaine d'années et dans lequel effectivement – d'ailleurs, c'est quelque chose qui ne choque pas – il est stipulé que le marché, n'est pas un lieu où on fait de la politique, il n'y a pas de stand offert pour la politique. Il est de coutume effectivement que tous les partis politiques, pour tous les scrutins, la distribution de tracts a toujours été tolérée. Alors nous avons revu le règlement et nous avons rajouté un paragraphe, je pense que ça peut arranger tout le monde. La distribution de tracts, prospectus écrits, images ou objets quelconques, qu'ils soient d'ordre associatif, commercial, politique, religieux ou syndical, sauf autorisation expresse de la ville, sont évidemment interdits. Et ça, c'est tout au long de l'année et c'est un peu vrai sur tous les marchés, donc c'est très règlementé. Par contre, on a rajouté que s'agissant de la distribution de tracts politiques, elle est néanmoins autorisée sur le marché pendant les deux mois qui précèdent le premier tour des échéances électorales jusqu'au jour de l'élection, sous réserve du respect des dispositions prévues par le code électoral et sous réserve de ne pas créer de troubles à l'ordre public. Je pense que ça, ça règle le problème. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je vous remercie, bonsoir, tout le monde. Merci, Monsieur le Maire. Néanmoins, j'avais quand même prévu, comme je vous avais demandé qu'on aborde ça en points divers, d'autres interventions à ce sujet. Donc, je me permettrais quand même de rajouter des choses en points divers. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui, il n'y a pas de problème, mais je voulais répondre notamment à cette interpellation. »

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 2 et 4/2022

Décision N° 2/2022 : Mise à disposition d'un bureau du Pôle Economique, 1 avenue de la Liberté, 67600 SELESTAT de l'Association « ADIE »

Décision N° 4/2022 : Travaux sylvicoles en forêts de Sélestat (plaine et montagne)

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Approbation du dépôt de 21 objets de la collection de la Bibliothèque Humaniste au Musée du Linge – **Érick CAKPO**

Intervention de Monsieur Erick CAKPO

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'approuver le dépôt de 21 objets appartenant aux collections de la ville de Sélestat, donc de la BH pour un dépôt au Musée mémorial du Linge. C'est donc dans le cadre de sa nouvelle muséographie – dont l'ouverture est prévue très prochainement – que le Musée mémorial du Linge a sollicité la ville de Sélestat pour le dépôt dont je viens de parler. Les objets dont il est question appartiennent au Général de Division Louis d'Armau de Pouydraguin.

Louis d'Armau de Pouydraguin est l'une des personnalités les plus importantes de l'histoire contemporaine d'Alsace, donc naturellement de notre cité, citoyen d'honneur de la ville de Sélestat, il y est né et y a été inhumé. On peut voir son tombeau, sa tombe effectivement au cimetière de Sélestat. Ce général a, à son actif, plusieurs faits d'armes lors de la Grande Guerre, de la Première Guerre mondiale. Et concernant notre région, il s'est notamment illustré lors de la Bataille du Linge. C'est pour cette raison que le Musée mémorial du Linge sollicite la Ville de Sélestat pour le dépôt des objets dont vous trouverez la liste

et les photos annexées à la délibération. Le dépôt est envisagé pour une durée initiale d'un an, avec tacite reconduction pouvant aller jusqu'à trois ans. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Je pense que tout le monde sait où se trouve la place du Général de Pouydraguin à Sélestat. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Il me semble que c'est au CCA. J'avais une question concernant la direction de la BH, où est-ce qu'on en est sur le choix qui est fait sur la direction. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Pardon ? »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Où en est-on du choix fait concernant la direction de la Bibliothèque Humaniste ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Pour le moment, c'est Madame Chloé CARRÉ qui assume l'intérim de la direction. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Est-ce qu'un recrutement est prévu ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Dans l'immédiat, ce n'est pas prévu. Je lui ai demandé de nous faire un projet de direction. Et en vue de ça, on fera ou non un recrutement. Si on a les compétences en interne, autant en bénéficier et donner la possibilité à nos agents de s'illustrer à travers notamment de leur travail. »

Adopté à l'unanimité

2. Convention de partenariat entre la Ville de Sélestat et la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du « Contrat de rebond culturel – Résidence artistique » pour la création du prochain spectacle de l'artiste Paul d'Amour – **Érick CAKPO**

Intervention de Monsieur Érick CAKPO

« Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Sélestat et la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Contrat de rebond culturel concernant une résidence d'artistes en lien avec l'artiste musicien Paul d'Amour. On sait combien la crise sanitaire a impacté bon nombre de secteurs. Et pour permettre et accompagner la relance, la CeA a adopté un plan, le Plan de rebond alsacien solidaire et social. La Ville de Sélestat, par le truchement des Tanzmatten bénéficie dans le cadre de ce plan, d'une importante subvention de 53 200 € pour le volet culturel appelé Rebond culturel, dont l'objectif principal est d'impulser et d'amplifier une dynamique culturelle locale. Cette subvention permettra de mettre en place des actions culturelles de proximité, notamment dans le cadre de la Résidence artistique dont je viens de parler, de l'artiste Paul d'Amour. Pour que la résidence ait lieu et que les actions puissent être déployées, il convient, comme à l'accoutumée, d'établir une convention entre

les différents partenaires, dont la CeA, la Ville de Sélestat et les Productions du Pavé, qui est la boîte de production de Paul d'Amour. La convention qu'il est demandé ce soir d'approuver a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du Contrat rebond Culturel. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je note que c'est un montant important, cette résidence. Je constate qu'elle est attribuée à un artiste. On se demande si elle n'aurait pas pu bénéficier à plusieurs compagnies. Je pense que ça aurait été le cas si le travail avait été fait en amont pour définir par exemple une thématique de résidence qui aurait pu concerner plusieurs artistes. Le projet est sur deux ans, c'est un petit peu la conséquence d'une subvention attribuée très rapidement dans le cadre de l'Opération rebond de la Collectivité européenne d'Alsace. Je me souviens avoir demandé dès novembre à quoi allait servir cette subvention. Finalement, on ne savait pas trop en novembre. Aujourd'hui, on a un projet qui est tout à fait correct, qui tient la route. Je regrette simplement qu'il n'y ait pas plusieurs artistes pour le rayonnement de Sélestat, ça aurait été bien aussi que plusieurs artistes occupent le territoire et dans la diversité de leurs pratiques. C'est un projet sur deux ans qui est estimé pour une participation de la ville à 5 000 €, je voulais savoir quel était le montant alloué pour 2022, puisque dans la délibération on doit s'engager à inscrire des crédits aux charges au chapitre 11, mais on ne sait pas à quel montant. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne sais pas si le rapporteur peut répondre. Moi, je ne l'ai pas en tête. Mais toujours est-il que c'est un projet qui nous a été soumis par la CeA, entre autre, puisqu'on travaille en étroite collaboration avec eux. Et c'est dans ce cadre-là, oui, puisque la CeA aussi été sollicitée par notamment les compagnons d'EMMAÜS, par le SMICTOM qui travaillent sur cette problématique également et d'autres structures sociales. C'est la raison pour laquelle ils ont pensé à nous. Et ce projet a été monté ensemble avec les Tanzmatten. Est-ce que c'est pour un seul artiste ? Je pense que c'est un projet qui a été construit ensemble et je ne peux que remercier la Collectivité européenne d'Alsace de s'être adressée à la Ville de Sélestat, connaissant notamment notre investissement, connaissant notre dynamisme, pour que ce projet soit monté ensemble et dans l'intérêt de tout le centre Alsace. »

Intervention de Monsieur Érick CAKPO

« Pour aller dans le sens de ce que Monsieur le Maire a souligné, il faut noter, par rapport à votre première remarque, qu'il s'agit effectivement d'un plan d'aide culturelle et à la fois sociale. C'est pour ça aussi que les acteurs qui sont choisis sont de ces domaines-là. Ces acteurs sont aussi principalement issus de ce qu'on appelle le public prioritaire de la CeA. C'est l'une des raisons pour laquelle le dossier a bénéficié justement de tout l'honneur de la CeA. Sur votre question, les 5 000 € de la ville, sont attribués, en tout cas fléchés, comme on le fait habituellement quand il s'agit d'une résidence, pour la valorisation des résidences. C'est un budget issu du budget de la Ville et habituellement, on attribue justement une certaine somme pour la valorisation. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Merci. La question, c'était combien en 2022 et combien en 2023 ? Je constate juste que ce n'est pas précisé. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On vous les communiquera, ces montants. Je mets aux voix cette délibération. Qui est-ce qui est contre ? Abstention ? Je crois que c'est une très bonne opération pour la Ville de Sélestat. »

Adopté à l'unanimité

B. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Reprise anticipée au budget primitif 2022 des résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes – **Charles SITZENSTUHL**

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, ce soir nous avons une séance très dense sur le plan budgétaire. Les deux délibérations suivantes sont les plus politiques avec le vote des taux et le budget primitif. Et on commence, comme traditionnellement, avec une délibération que je qualifierais de plus technique, qui est donc la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'année précédente du budget principal et des budgets annexes. Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats d'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Or, chez nous, le compte administratif arrive toujours tard comme dans les grandes collectivités. La loi prévoit que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent, la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation. Je ne vais pas vous lire l'ensemble de la délibération qui, encore une fois est très technique. Nous proposons ce soit au Conseil Municipal d'approuver les résultats prévisionnels de l'exercice 2021 et la prévision d'affectation des excédents de fonctionnement tels que figurant dans la fiche de calcul jointe à la présente délibération, cela pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes, et d'approuver également la reprise budget primitif 2022 qui va arriver dans quelques instants des sommes indiquées aux comptes 001-1068 et 002 des différents budgets tels que présentés dans l'annexe jointe, étant entendu que l'affectation définitive des résultats ne sera validée que suite au vote du compte administratif 2021, qui arrive avant le 30 juin de l'année en cours. Bien entendu, vous voyez dans les annexes jointes que tous les montants qui sont indiqués sont à chaque fois contresignés et par la ville de Sélestat et par le service de l'État par la DRFIP, donc ce sont des comptes qui sont certifiés. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Vous avez dit justement : « il y a une présentation détaillée des annexes » qui appelle des observations de notre part. Évidemment, la faible exécution en matière de rénovation énergétique du patrimoine, 500 000 € budgétés et 12 500 € exécutés, j'aurais l'occasion de revenir là-dessus tout à l'heure. Il y a la question aussi sur les subventions allouées. Dans l'intitulé, c'est « à l'Amicale des pompiers », à hauteur de 240 000 € et à l'OMS et au FCS à hauteur de 430 000 €. Je pense que ce n'est pas limitatif, je pense que ce sont les imputations 6574. Donc on aimerait avoir des précisions là-dessus, je pense que ce n'est pas l'amicale qui touche, c'est pour les charges. À quoi sont

destinées les subventions allouées à l'Amicale des pompiers et au FCS à hauteur de 400 000 € ? Ce qui correspondrait plutôt au Handball.

Un investissement de 11 000 € à la Bibliothèque Humaniste, ce qui nous paraît faible. Surtout, il y a la question du budget annexe du cimetière. Il y a un budget d'investissement de 3 000 €, mais qui n'apparaît pas ici. Or, il me semble qu'il y a l'installation d'un nouveau service, de nouveaux bureaux au cimetière. Donc où en est l'installation du service du cimetière ? »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« C'est le tableau des restes à réaliser, donc ce n'est pas le compte administratif qu'on présente là. Après, votre question sur l'Amicale des pompiers et la subvention OMS, Football club, en fait ce sont des reliquats de crédits prévus pour 2021 qui n'ont pas pu être versés en 2021 faute de pièces justificatives et qui le seront cette année. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« On a été surpris par l'importance des sommes. On ne savait pas que l'Amicale des sapeurs-pompiers avait des subventions de cet ordre-là, budgétées à 242 630 € ».

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« C'est le total de tout ce qui est versé. Ce qui reste, le reliquat, c'est 4 000 €. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« D'accord, mais c'est justement ça qui nous interpelle. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Les 4 000 qui restent, comme je vous l'ai dit, ce sont des reliquats qui n'ont pas pu être versés, faute de pièces justificatives qui viennent de l'amicale et qui seront régularisées en 2022. On vous donnera si vous voulez les détails, le pourquoi du comment, quelles pièces manquaient, on vous les donnera. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Ce ne sont pas les pièces qui manquent, c'est l'importance de la subvention de 242 000 € ».

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Ils n'ont pas cette subvention. C'est le total de tout ce qui est versé au budget principal en fonctionnement sur les subventions. C'est vrai que le tableau n'est peut-être pas assez clair, mais c'est le solde de 4 000 € qui concerne l'Amicale des sapeurs-pompiers. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Ça manque de clarté pour nous. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Bonsoir, Mesdames et Messieurs. J'ai deux petites questions au niveau des restes à réaliser, Monsieur l'Adjoint. Premièrement, il y a 2 285 000 € de crédits d'investissement annulés sur quatre lignes budgétaires. Il y a « Bâtiments et installations », il y a « Installations matérielles et outillage et technique » et deux lignes de construction. J'aimerais savoir quels sont les projets qui sont annulés ? Et lors du budget primitif 2021, vous avez annoncé – c'est le budget

des Tanzmatten – l’acquisition d’une voiture pour les Tanzmatten afin de véhiculer les artistes. Cela, effectivement, permettait une belle économie en fonctionnement en n’ayant plus recours à des prestataires. Or, non seulement, le véhicule n’a pas été acheté en 2021 d’après le tableau, mais en plus, le crédit de 21 300 € a été annulé. Avez-vous des explications à nous donner ? »

Intervention de Monsieur Eric CONRAD

« Sur les véhicules, je vais répondre parce qu’on n’a pas trouvé de véhicule en 2021. On n’avait pas trouvé de véhicule. Et là, on vient d’en trouver un et on va l’acheter. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Vous financez avec quoi alors ? parce que le crédit a été annulé pour les Tanzmatten ? »

Intervention de Monsieur Eric CONRAD

« Il a été réinscrit. L’argent, on l’a pour l’acheter. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Et sur la première question, on vous passera le détail, on ne l’a pas. Il n’y aura pas de problème pour l’achat. C’est un engagement qui a été pris d’ailleurs qui n’a pas été annoncé dans le BP, qui avait été annoncé en décision modificative en cours d’année, il n’y aura pas de souci pour l’acquisition de ce matériel. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« C’est prévu dans le budget primitif ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Évidemment, c’est prévu dans le budget des Tanz. Mais bien sûr, ça a été réinscrit. Il n’y a pas les détails dans la ligne, mais de toute façon, ce montant est là, sinon on n’aurait pas acheté le véhicule. Juste encore une réponse à Madame REYS concernant le cimetière, le service est en place au niveau du cimetière. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Oui. Les dépenses ont été faites, les dépenses d’aménagement du local ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C’était prévu l’année dernière, c’est réglé, c’est fait. Puisque les services se sont installés, si mes souvenirs sont exacts, au 1^{er} octobre. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« C’est juste qu’il n’y a rien qui est inscrit en investissement. Là, il y a écrit : « néant », donc c’est pour ça que je... »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Madame REYS, une fois encore, ce n’est pas le compte administratif dont on parle, on parle des restes à réaliser. Le compte administratif arrivera en mai ou en juin où il y aura tout le total de l’exécution budgétaire de l’année passée. »

Adopté – 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS - Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

4. Vote des taux d'imposition communaux 2022 – Charles SITZENSTUHL

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Conformément à nos engagements de campagne, nous avons promis la stabilité des taux d'imposition communaux aux Sélestadiens et c'est d'autant plus important que nous sommes en période d'inflation et qu'il y a un certain nombre de questions de pouvoir d'achat pour beaucoup de gens. Nous n'augmentons pas les taux qui sont à la disposition de la commune, ils sont maintenus par rapport à l'année dernière. Cette délibération propose d'acter le maintien des taux et la non-augmentation des taux d'imposition communaux. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais un peu critiquer la présentation de cette délibération parce que les trois quarts du texte sont consacrés à la taxe d'habitation, alors qu'on n'a aucune maîtrise sur cette taxe, comme vous le dites, comme c'est écrit. La phrase le dit : « aucun taux de taxe d'habitation ne pouvant être voté en 2021-2022, le taux de taxe d'habitation sera comme en 2020-2021 ». Nous n'avons aucune maîtrise sur cette taxe, contrairement à la taxe foncière ou à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mais là, vous n'en parlez pas, pas plus que vous n'indiquez ici que la CFE n'est perçue directement que pour moitié et l'autre moitié étant encore une fois une compensation de l'État. En insistant sur le fait que vous n'augmentez pas les impôts, vous occultez la vraie question, c'est celle de la perte d'autonomie fiscale des communes. Vous le savez, en matière de levée d'impôts, la marge est extrêmement réduite, ce qui va à l'encontre de l'autonomie souhaitée des collectivités territoriales de plus en plus dépendantes du pouvoir central. L'illusion de la situation est que vous n'augmentez pas les impôts, mais que les recettes fiscales – on le verra – sont en hausse, c'est magique. Le fait est que la principale source de hausse des recettes fiscales est la revalorisation des bases de 2 % en 2022 et qui n'est pas décidée par nous. Néanmoins, en matière de fiscalité locale, nous avons tout de même un levier intéressant, je vous en avais déjà parlé l'année dernière. En effet, la revalorisation des bases engendrée par la réforme de la valeur locative cadastrale devrait nous inciter à chercher de nouvelles recettes de ce type grâce à une intervention efficace de la CCIL. Cette commission, la Commission consultative des impôts locaux, qui a été créée au moment de l'installation de ce conseil, a-t-elle procédé à une inspection en 2021 ? Est-ce qu'un rapport a été établi ? Parce qu'il y a des recettes à chercher de ce côté-là et cette commission devrait montrer son efficacité au profit de l'intérêt public. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique de l'activer. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Je vais répondre sur vos deux interventions. Sur la première, je ne partage pas totalement ce que vous voulez dire, vous voulez faire un peu de politique ce soir. Les collectivités locales en France gardent un certain nombre d'impôts qui sont à leur disposition. Je pense que le principe de base vis-à-vis des impôts, c'est qu'il faut essayer de toucher les taux le moins possible et les rester stables et essayer de les baisser quand on peut.

Sur le deuxième point, cette commission s'est réunie l'année dernière. Elle a

été installée effectivement en début de mandat. L'Adjoint aux finances la préside par délégation du Maire, c'est comme ça que nous l'avons actée. Elle est composée d'un certain nombre d'acteurs qui sont en général des acteurs locaux, beaucoup de chefs d'entreprise. C'est une proposition qui est fixée d'une façon très stricte par la loi. Je l'ai réunie l'année dernière pour la première fois au début de l'été, en présence d'ailleurs des services de l'État qui étaient là aussi. On a passé en revue, comme ça doit se faire, les tableaux qui – je ne vous le cache pas – sont excessivement compliqués et difficiles à lire. Je pense que mon prédécesseur confirmera. C'est effectivement une surprise la première fois qu'on réunit cette commission, de voir à quel point, de comprendre tout ça n'est pas simple. D'autant plus que dans une commune comme Sélestat où il y a beaucoup d'habitants, beaucoup de maisons, beaucoup de biens, on peut s'y perdre là où ce genre de commission, c'est vrai, dans des communes plus petites ou dans les villages, on peut avoir une connaissance plus fine. En tout cas, rassurez-vous, elle a été installée, elle doit se réunir une fois par an, me semble-t-il. Ça a été fait en 2021, ça sera fait en 2022 et on profitera aussi du fait qu'au niveau de la Direction des finances et aussi d'ailleurs au niveau des services de l'État, nous avons beaucoup de nouveaux correspondants. Madame REICHERT aussi a été remplacée, donc il y a aussi peut-être, avec l'arrivée de nouveaux agents côté Ville et côté État, un moyen de renouveler l'exercice qui, il est vrai, est assez rébarbatif et quand même très cadré. Cette commission travaille, ne vous inquiétez pas. Et on suit la réglementation. »

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

5. Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022 – Charles SITZENSTUHL

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Effectivement, présentation du budget primitif de la Ville de Sélestat pour l'exercice 2022, toujours un exercice qui n'est pas simple, un mois après le Débat d'Orientation Budgétaire. Je vais essayer de ne pas faire trop de redites, puisque le débat politique a eu lieu le mois dernier. Avant de commencer, je voulais remercier les services de la ville de Sélestat pour le travail effectué dans la préparation de ce budget, spécialement Vincent BETTER, Olivier KREMER, Damien KRETZ et Claudine VERON, qui ont énormément travaillé pour que ce budget 2022 puisse être présenté en temps et en heure – et c'est le cas. Donc je les remercie au nom de l'équipe municipale.

C'est déjà le troisième budget de la mandature, puisque nous avons voté le premier budget en juillet 2020, le deuxième budget en mars 2021. Et donc en mars 2022, nous votons déjà le troisième budget de notre mandature. C'est l'acte le plus solennel de tout le processus budgétaire.

Pour commencer, je mettrai en avant le fait – on vient juste d'en parler – que conformément à nos engagements de campagne, stabilité des taux de la fiscalité communale pour protéger le pouvoir d'achat des Sélestadiens, en tout cas avec les taux qui sont à notre main. Et puis surtout, ce qui caractérise ce budget, c'est que c'est un budget au niveau des montants records, probablement jamais vus à Sélestat dans un passé récent. C'est un budget record grâce à un investissement record, on va y revenir, quoiqu'on en a déjà beaucoup parlé lors du débat d'orientation budgétaire. Je pense ne pas essayer de vous abreuver de trop de chiffres, il y en a suffisamment dans la délibération. En tout cas, sur les chiffres importants, ce qu'on peut retenir, c'est que le

budget global agrégé, pour faire simple : « quel est le budget de Sélestat en 2022 ? ». Nous prévoyons qu'il s'élève à 44,3 millions d'euros. Effectivement, c'est un montant extrêmement important, qui se subdivise comme toujours entre le budget principal d'une part, de 39,9 millions d'euros, 90 % du budget global et cinq budgets annexes pour un total de 4,4 millions d'euros, 10 % du budget global.

Sur la section de fonctionnement du budget, la section de fonctionnement total s'élève à 24,8 millions d'euros, dont 22,4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement réel. Les dépenses de fonctionnement, nous anticipons en 2022 qu'elles soient en légère baisse par rapport à 2021, c'est plutôt une anticipation dont nous sommes fiers. Les dépenses de fonctionnement seraient en baisse de -1,2 %.

Je tiens à préciser là-dessus que – on en avait un peu parlé sur les fluides – nous avons d'ores et déjà intégré une hausse de 40 % des prix de l'électricité. Ça a conduit à un surcoût de 33 000 € pour le budget de fonctionnement, mais c'est en bonne partie compensé par l'anticipation que nous faisons d'une économie de 25 000 € grâce au marché global de performance. C'est un élément, je sais, qui intéresse beaucoup, donc je voulais tout de suite le mettre en avant.

S'agissant des fluides toujours, sur le gaz, nous sommes en revanche un peu plus prudents. Nous fonctionnons pour le moment par système d'avenant avant de resouscrire des contrats puisqu'il y a une grande incertitude sur la volatilité du marché du gaz. C'est pour le moment probablement la meilleure façon de ne pas avoir de dépenses qui explosent et qui vont surtout nous engager pour trop longtemps. Sur la raison pour laquelle les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse, cela est dû à plusieurs facteurs, mais c'est notamment dû à la baisse des autres charges de gestion courante, qui concernent les subventions au budget annexe. Ce qui semble assez logique puisque les budgets annexes qui concernent essentiellement la Bibliothèque Humaniste, les Tanzmatten et la Piscine, vous retrouvez normalement un rythme quasi normal. La subvention qui vient du budget principal devrait être moindre, donc la baisse des dépenses de fonctionnement vient en bonne partie de là et aussi d'une progression assez maîtrisée que nous avons eue sur les ressources humaines et les charges courantes.

Je tiens quand même à préciser, s'agissant de la section de fonctionnement, qu'il faut rester prudent. Les deux années précédentes, j'avais appelé à la prudence en raison de la situation sanitaire. On espère pour le moment que nous en sortons et qu'elle ne va plus totalement nous impacter dans les activités municipales. En tout cas, on a trouvé les moyens de fonctionner maintenant avec un virus qui circule. Cette année, hélas, en 2022, il faudra continuer à être prudents du fait de la situation internationale que tout le monde connaît. La hausse de matières premières depuis un an et cette hausse qui s'est accentuée par la guerre en Ukraine et un certain nombre de ressources qui sont en train de monter, puis probablement aussi, un petit jeu de spéculations qui alimente l'inflation dans tout ça. Budget de fonctionnement en légère baisse, mais restons prudents. Nous espérons que nous n'aurons pas à subir des évolutions que nous ne connaissons pas pour le moment.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, elles sont là aussi, bonne nouvelle, en légère hausse. Pour l'année 2022, nous anticipons des recettes réelles de fonctionnement de 24,7 millions d'euros. Pourquoi cette petite hausse ? Nous constatons une baisse du produit fiscal, vous le voyez dans le tableau. Cette baisse du produit fiscal est un peu trompeuse parce qu'elle vient du fait que

nous avons appliqué la baisse des valeurs locatives sur les entreprises industrielles, qui a été inscrite dans la Loi de finances 2021, qui n'avait pas été prise en compte l'année dernière et qui est donc prise en compte cette année dans le budget, mais qui est compensée dans les dotations. Donc c'est quasiment un jeu à somme nulle. Par contre, nous anticipons cette hausse des recettes réelles de fonctionnement notamment parce que le produit des services devrait là aussi augmenter puisque nous sommes dans un retour à la normale. Une petite baisse des dépenses de fonctionnement, une petite hausse des recettes de fonctionnement, ce qui conduit à une augmentation de l'autofinancement. C'est la marge, l'argent qui est dégagé par le fonctionnement de la collectivité. L'autofinancement devrait s'élever, en 2022, à 2,3 millions d'euros. Pour rappel, il était de 1,6 million d'euros l'année dernière, c'est une hausse quand même substantielle et qui permet en partie de boucler le budget d'investissement important et sur lequel je vais revenir. Dernier élément financier s'agissant du fonctionnement, j'en avais déjà parlé, mais je le redis parce que c'est important. La dette va continuer à baisser en 2022 pour la Ville de Sélestat, ça fait maintenant plusieurs années que la dette baisse et c'est très bien. L'encours de dette à la fin de l'année 2022 au 31 décembre 2022, s'élèvera à 9,1 millions d'euros. Donc on passe sous la barre des dix millions d'euros à la fin de l'année. Du point de vue des deux ratios qui sont toujours très suivis, l'endettement par habitant : 512 € par habitant et la capacité de désendettement : quatre années de capacité de désendettement. Ce sont vraiment des ratios qui sont dans le vert, voire dans un vert très fluo. La dette baisse, les ratios financiers seront très bons cette année. Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, ce qui nous permettra de faire de l'emprunt très probablement l'année prochaine pour financer nos investissements, notamment le Projet Charlemagne.

Sur l'investissement, 2022 sera une année record avec 16,6 millions d'euros de dépenses d'équipement. Je ne vais pas en faire la liste exhaustive, le tableau exhaustif se trouve dans la délibération. Vous avez tout le détail de la dépense d'investissement de quelques milliers d'euros jusqu'à quelques millions d'euros. Je vais simplement rappeler les dix plus grands projets d'investissement de l'année :

- *4,4 millions d'euros qui sont d'ores et déjà prévus sur le Projet Charlemagne,*
- *2,25 millions d'euros sur la rénovation thermique des bâtiments publics communaux, en grande partie les écoles,*
- *1,75 million d'euros sur les travaux de l'Église Saint-Georges,*
- *2,4 millions d'euros sur le lancement du parking à étage à la gare,*
- *300 000 € pour la rénovation de la placette Saint Quirin,*
- *300 000 € pour la rénovation de la Rue de la forêt,*
- *300 000 € pour la rénovation du Neubruchweg,*
- *300 000 € dans le cadre de l'opération cinéma Zone Sud,*
- *260 000 € sur la rénovation du parc d'horodateurs,*
- *200 000 € sur la rénovation du clubhouse du tennis*
- *350 000 € sur la rénovation et l'extension du parc de vidéoprotection.*

Tout ça, ce sont les dépenses pour 2022. La programmation pluriannuelle des investissements, sur beaucoup de ces opérations, elle va se poursuivre en 2023-2024, voire au-delà. Et ça, on en avait parlé lors du débat d'orientation budgétaire et toutes ces infos ont été débattues lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour terminer, parce que là aussi, c'est toujours quelque chose qui est très suivi

lors de la présentation du budget primitif, s'agissant des associations, je refais les explications. Le fonds exceptionnel que nous avons créé en 2020 et 2021 pour aider les associations, comme nous l'avions annoncé, ce fonds n'est pas renouvelé. Puisque d'ailleurs, il n'y avait plus beaucoup de demandes aussi, c'est à peu près ce qui s'est fait dans toutes collectivités où tous les fonds de crise n'ont pas été reconduits en 2022. S'agissant des aides courantes, nous les avons maintenues. Nous avons une politique de soutien au monde associatif assez fort, ce n'est pas le moment de commencer à rediscuter de ces montants puisqu'on sait que pour de nombreuses associations, cette sortie de crise n'est pas évidente. On constate même qu'au global, nous avons une petite hausse du budget consacré aux associations puisqu'en 2022, il s'élève à 1 925 000 €, il était de 1 900 000 € en 2021. Je parle encore une fois du budget courant d'aide aux associations. On en reparlera là aussi peut-être lors du débat avec notamment une aide de 10 000 € qui concerne les Vitaines de Sélestat pour le lancement du petit train et qui figure dans le tableau du budget. Voilà, chers collègues, je ne serai pas plus long sur ce budget 2022. En tout cas, je retiens des éléments saillants : un, stabilité des taux d'imposition communaux, deux, une très grande ambition sur l'investissement. Et puis 2022 est bien maintenant l'année du lancement des grands projets sur lesquels l'équipe de Monsieur le Maire et toute la majorité municipale avons été élus en 2020. C'est une année de quasi-retour à la normale sur nos équipements communaux que sont la Bibliothèque Humaniste, les Tanzmatten, la Piscine. Nous espérons, bien sûr, que ce quasi-retour à la normale sera un retour à la normale définitif. Enfin, je le dis là aussi quand même, petite prudence néanmoins s'agissant de la situation internationale, des matières premières, de l'énergie. Pour le moment, nous avons anticipé les choses, mais nous espérons que tout cela ne sera pas trop excessif. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Merci pour cette présentation synthétique, vu qu'on a déjà beaucoup discuté dans le cadre des orientations budgétaires, c'est la suite logique. Le débat est ouvert. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Merci, Monsieur l'Adjoint pour cette présentation effectivement très synthétique. Je ne peux pas dire que j'en ai fait autant. Merci aussi au service pour la présentation très claire des documents qui nous sont proposés au débat. Effectivement, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos positions lors des orientations budgétaires. Je reviendrai simplement sur trois aspects de ce budget : un manque de sérieux de cohérence en matière de transition écologique, on l'avait déjà dit, une approche culturelle tout aussi approximative et une politique sociale de la continuité. J'abordais ces points par une considération sur la question de la dette et de l'emprunt. Malgré l'importance des investissements prévus, vous n'anticipez pas le besoin de recourir à l'emprunt, comme si l'exécutif avait atteint une sorte de phobie de l'endettement. Et compte tenu de la conjoncture, la Communauté de Communes de Sélestat a fait le choix inverse, en passant de 3 millions à cinq millions d'emprunt pour bénéficier d'un taux encore avantageux. Vous préférez mettre en avanture les courbes de désendettement. Moi j'observe avec la Cour des Comptes la courbe des restes à réaliser, qui font ressortir l'inertie des projets. À ce titre, l'opération la plus emblématique est la rénovation énergétique du patrimoine. Cette opération avait été initiée dans la précédente

mandature, suite à la loi TEPCV de 2015. On a des exemples sur le territoire de ce que les communes voisines ont réalisé depuis cette date. À Sélestat, on est franchement à la traine sur ces questions, puisqu'on s'y est mis sérieusement depuis l'an dernier seulement, soit six ans après la loi TEPCV.

Je ne reviens pas sur l'historique de cette opération démarrée en 2018. L'an dernier, il y avait encore plus d'un demi-million de restes à réaliser. Aujourd'hui, plus de 2,5 millions sont prévus pour cette opération. Nous aimerions connaître le délai des travaux sur tous les bâtiments concernés et le sort du Chargé de mission à la transition énergétique qui devait être recruté l'année dernière. Mais peut-être qu'à Sélestat, l'urgence n'est pas aussi prégnante qu'ailleurs. Peut-être que chez nous, on a des stocks de gaz, d'électricité pour alimenter nos chaudières et permettre qu'on maintienne l'éclairage allumé sur des parkings vides ou dans des salles municipales non fréquentées. C'est ce qui semble ressortir des prévisions de dépenses d'énergie et d'électricité. Grâce à une gestion magique, ces dépenses sont en baisse de 3 % par rapport au budget primitif 2021, et même en baisse de 19 % aux Tanzmatten. À la piscine, on table sur l'autosuffisance du chauffage urbain, avec une diminution du recours au gaz, avec une période d'ouverture plus importante.

Vous répétez ce soir encore le mot «prudence» et vous nous donnez l'explication de cette gestion magique. Je vous cite, page 7 : «cette évolution s'explique par l'effet du marché global de performance énergétique sur les dépenses de gaz en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments». Certes, il y a une baisse de 66 000 € grâce à la rénovation énergétique des bâtiments déjà engagée et le projet de huit nouvelles rénovations. Quel dommage d'avoir trainé. Mais on peut s'étonner quand même que Sélestat échappe à l'impact de l'envolée des prix constatée partout ailleurs. Je vous rappelle qu'à la Communauté de Communes, la hausse envisagée est de plus de 35 %. C'est en tout cas ce qui apparaît dans le budget, alors que la collectivité est elle aussi engagée dans des démarches de rénovation thermique de son patrimoine. Vous venez de nous dire que vous avez anticipé une hausse de 40 % sur l'électricité, compensée par les économies réalisées, mais rien sur le gaz et les autres combustibles.

Autre sujet de perplexité, alors qu'elles sont en baisse de 19 % aux Tanzmatten, les dépenses d'énergie et d'électricité augmentent de 16 % à la Bibliothèque Humaniste. On en déduit que quelle que soit la situation, que ce soit accueil des visiteurs ou fermeture totale du musée pendant des mois, la consommation énergétique augmente. On est en droit de s'étonner, compte tenu du caractère récent de sa construction et de la spécificité de cet équipement. Il nous paraît inadmissible qu'on puisse avoir de telles surprises. On est même en droit de s'inquiéter pour le futur équipement sportif porté par la même équipe. Cela me donne l'occasion de faire une transition sur les questions culturelles et surtout sur la Bibliothèque Humaniste. Le budget est présenté et soumis à notre vote, alors que ni le Conseil d'Exploitation de la Bibliothèque Humaniste, ni celui des Tanzmatten n'ont validé leurs propositions de budget respectives pour 2022. Donc, nous votons ce soir, alors que nous n'avons aucune visibilité sur la fréquentation attendue, ni aucune explication sur les travaux, les investissements comme par exemple le sol interactif pour une expérience de réalité virtuelle à la Bibliothèque Humaniste. Ce projet est-il toujours d'actualité après le départ du directeur ? On n'en sait rien. Qu'est-ce qui explique la baisse de 19 % des dépenses d'énergie aux Tanzmatten ? On n'en sait rien.

Vous prévoyez un budget de communication spécifique à la Bibliothèque Humaniste de 12 000 €. Mais pour communiquer sur quoi ? Sur quel projet ?

Nous ne pouvons pas voter de tels montants avant la tenue des Conseils d'Exploitation.

En revanche – c'est le troisième volet de mon intervention – les choses sont plus claires au CCAS puisque là, le budget primitif a bien été voté le mois dernier. Concernant le budget social, on est donc dans la continuité, alors qu'on aurait besoin de réactivité. Toujours rien sur la prise en compte des conséquences sociales et psychologiques de la crise sanitaire. Aucun dispositif de médiation n'a été mis en place. Mais il est vrai que pour vous – là je vous cite sur le Rapport d'orientation budgétaire – « la subvention a déjà beaucoup augmenté, elle ne peut pas continuer à croître comme ça de façon automatique ». Donc vous avez modifié dans le rapport, dans les DOB, vous parliez de politique sociale ambitieuse. Aujourd'hui, vous parlez d'effort conséquent. Cet effort conséquent se traduit par une augmentation de 0,3 %. Mais pour quelle raison ? La réponse nous est apportée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et je le cite : « Le montant de la subvention municipale est établie sur la base d'une augmentation qui se justifie principalement par la suppression de la participation de la CeA au dispositif BAL, Bureau d'accès au logement, qu'il convient de compenser ». Comme il est convenu de ne pas mélanger les mandats, je n'en dirai pas plus.

Je terminerai par des petites observations marginales sur l'actualisation. J'ai vu que vous n'avez pas pris en compte l'augmentation du versement mobilité, qui induira une variation de près de 7 000 €, soit un versement mobilité à prévoir, non pas de 33 550 €, mais plutôt de 42 000 €. On observe que ces éléments connus des Vice-Présidents n'ont pas été communiqués à leurs collègues des finances. Page 9 aussi, il y a 229 000 € annoncés pour financer certains recrutements en cours, à venir. Combien ? Pour quels services ? C'est très vague. En conclusion, nous ne partageons pas les choix budgétaires en matière de sécurité, de mobilité. Je vous fais grâce du chapitre sur le parking en ouvrage à la gare, j'en ai assez parlé la dernière fois. En matière de politique sociale, nous ne comprenons pas comment vous pouvez vous affranchir de la conjoncture actuelle en matière de ressources énergétiques. Bref, pour toutes ces raisons principales, nous allons voter contre ce budget. »

Intervention de Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ

« Bonsoir. J'ai une question qui rejoint effectivement celle de Madame REYS. Ça concerne le vote du Budget primitif que nous allons voter tout à l'heure, et donc par voie de conséquence, celui des Tanzmatten également. Je regrette que celui-ci n'ait pas pu être présenté précédemment au Conseil d'Exploitation des Tanzmatten, qui a été annulé parce que le quorum n'était pas atteint. Concernant le budget de la Bibliothèque Humaniste, lui non plus n'a pas été présenté, faute de CA. Alors, Monsieur l'Adjoint à la culture, comment se fait-il qu'il n'y ait pas de présentation du budget avant le Budget primitif ? »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Un budget a pour vocation d'être véritable et sincère. Si tel est le cas, aucun problème pour l'opposition de le voter. Or, ce n'est malheureusement pas le fait à Sélestat. Il y a de nombreuses incohérences, des manquements et plein de questionnements. Madame REYS en a parlé. La subvention du CCAS passe seulement de 597 000 € à 600 000 €, 3 000 € de plus. Et elle l'a souligné, le commentaire de notre Adjoint aux finances est de dire que c'est un effort conséquent. Malgré la précarité qui est de plus en plus importante, et nous venons d'apprendre hier, le 30 mars, par les réseaux sociaux, que 50 réfugiés

ukrainiens vont être accueillis chez nous. Très beau geste de solidarité. Or, depuis les orientations budgétaires, il aurait été intelligent de revoir le budget alloué au CCAS à la hausse. D'après les documents, 66 000 € vont être économisés grâce aux travaux en 2022 dans neuf bâtiments de la ville. On ne peut que souscrire et valider ce geste fort pour la planète. Seul petit bémol, pour économiser les 66 000 €, cela va coûter aux contribuables de Sélestat la somme de 87 000 € en frais de maintenance en 2022. Je le répète, un budget a pour vocation d'être véritable et sincère. Alors, que penser des frais de carburant qui sont évalués à 500 000 € pour 70 000 litres ? Petit calcul, cela représente 1,50 € le litre. Au premier trimestre, si je fais une moyenne, la consommation de carburant a déjà dépassé de 10 000 € les sommes prévues pour le premier trimestre. Petite cerise sur le gâteau, lundi et mardi, il a été demandé aux agents de la Ville de ne pas faire le plein de leur véhicule.

Autre poste complètement irréaliste : le Projet Charlemagne. Il a été revu en quelques jours à la baisse de 28 millions à 22 millions. Outre le fait qu'il ne réponde plus à la demande, il y a plus grave, aucune réévaluation du montant de l'investissement n'a été réalisée. Vous êtes toujours sur les chiffres de 2018. Or, rien qu'en 2020 et 2021, l'indice du coût de la construction a progressé de plus de 20 %, et notre Adjoint aux finances n'en parle pas. Cela représente à la louche pas loin de 5 millions de coûts supplémentaires. Comment allez-vous intégrer ce coût supplémentaire ? Et vous le savez tous, si Monsieur MACRON est réélu, il va demander un effort aux collectivités de 10 milliards d'euros, donc nous serons aussi forcément impactés. La ville d'Annecy, 200 millions d'euros de budget a pris une délibération en janvier 2022 pour une augmentation de 4,7 millions du coût d'un projet qui était en 2019 de 25,3 millions d'euros. Faites le calcul, cela représente 19 % d'augmentation. Voilà une présentation budgétaire sincère et véritable.

Pour terminer, quelques remarques en vrac. Les travaux de 300 000 € pour la Place Saint Quirin, que prévoyez-vous ? Ensuite, il y a une ligne de 50 000 € pour Saint Quirin lui-même. Quels travaux sont à faire maintenant ? Vous prévoyez aussi 50 000 € de travaux pour le Carrefour Demange et Avenue de la Liberté. Comment se fait-il que cela ne soit pas prévu dans l'enveloppe de l'aménageur au niveau du projet gare ? Il y a 40 000 € de grosses réparations de la Bibliothèque Humaniste, pour réparer le parquet et le placage des tables de lecture. Je pense qu'il doit y avoir une garantie décennale. Ce n'est pas à la ville de payer, mais aux entreprises. Encore, le projet Charlemagne, on achète des terrains. Effectivement, on en a pour 700 000 € pour créer 55 places de parking. Or, d'après le projet, il me semble que le parking actuel de 60 places est supprimé. Je vais en rester là. Vous l'aurez compris, l'équipe de Marcel BAUER n'a pas le courage de présenter un budget sincère et véritable. Beaucoup de zones d'ombre, beaucoup de non-dits, beaucoup d'approximations. Se voiler la face n'est pas avancer. Et à un moment ou à un autre, cela vous revient en pleine figure. Et malheureusement, ce sera nous tous, les contribuables de Sélestat, qui devrons mettre la main à la poche.

Je reviens aussi sur le pourquoi de ne pas prendre ce fameux emprunt de 3 millions d'euros qui était prévu aux orientations budgétaires. Vous le savez tous, les taux d'intérêt vont monter. On aurait pu profiter encore de taux bas aujourd'hui pour souscrire cet emprunt. Et on a plus d'un an pour débloquer les fonds. Donc je ne vois pas pourquoi on ne prend pas cette opportunité, on paiera plus cher ce qu'on pourrait payer moins cher aujourd'hui. Le sérieux budgétaire porte la marque de l'Adjoint aux finances qui l'élabore et le présente. Et nous voyons que c'est loin d'être le cas pour ce budget 2022. Notre groupe

refuse d'être associé à cette absence de sérieux budgétaire. Et bien entendu, nous voterons contre et nous expliquerons aux Sélestadiens le pourquoi de notre décision. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Merci. Bonsoir à tout le monde. Je commencerai déjà par rapport au projet de rénovation énergétique. Il est vrai qu'on a voté ici en 2019 pour ce projet. J'ai repris ce projet en main en 2021, début 2021 et je suis parti d'une feuille blanche, je dis bien d'une feuille blanche. Le marché a été signé en novembre 2021 en ce qui concerne toute cette rénovation énergétique. Ce qui me semble important, parce que je crois qu'il faut vraiment rentrer dans les détails pour que tout un chacun puisse comprendre de quoi il s'agit, bien qu'on en ait déjà discuté lors des différentes commissions. Ce que je vous propose c'est que lors de la prochaine commission, on refasse un point par rapport à tous ces travaux qui seront réalisés. Les travaux seront surtout réalisés dans les écoles, que ce soit l'école Pestalozzi, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des écoles. Mais dans toutes les écoles, il y aura des travaux qui seront réalisés par rapport à cette rénovation énergétique. Il y a des travaux qui seront réalisés au Centre Technique Municipal, à la Piscine des Remparts. Ce qui fait qu'on va économiser au niveau de tout ce qui est énergie 30 % par rapport à ce qui est utilisé aujourd'hui dans l'ensemble de ces bâtiments. Si je prends le chiffre de 30 %, et je regarde par rapport à des kilowatts ce que ça peut représenter, si aujourd'hui avant les travaux, on est à 7 150 000 kilowattsheures/an par mètre carré de surface qui est utilisé, demain, on sera à 500 000 kilowattsheures/an. Donc encore une fois, comme dit, on rentrera dans les détails de chaque projet, de ce qui sera fait en commission parce que ça serait beaucoup trop long de vous expliquer ça ce soir.

L'économie au niveau de l'énergie, si je prends les coûts actuels, quand les travaux seront réalisés, on est bien sur une année qui n'est pas complète parce que les travaux ne sont pas faits. Les travaux seront réalisés surtout pendant la période de mi-juin jusqu'à mi-septembre, quand l'ensemble de ces équipements seront disponibles. On fera une économie de 210 000 € avec le coût de l'énergie en 2021, donc il y a quelques mois. Si je prends un surcoût de 50 %, cette économie sera de 321 000 €. Donc on voit très bien que c'est un projet qui est très important pour notre collectivité, important pour l'environnement, mais aussi très important pour les finances parce qu'on remarque tout un chacun qu'aujourd'hui, l'énergie est en train d'exploser.

Encore une fois, très rapidement, il y a tout de même plus de 2 millions qui seront investis cette année dans ce projet de rénovation énergétique. Si je prends les fonds de compensation TVA, les différents certificats d'économie d'énergie, les subventions qu'on va toucher dans le plan de relance, Climaxion, les gains énergétiques sur dix ans qui ont été évalués à 220 000 € et pas ce que je viens de vous dire, parce qu'on sait bien que ça sera nettement supérieur. Sur un projet d'un coût total de 6 millions d'euros, en finalité, on va avoir un retour d'investissement de quelque 5 millions d'euros. Ce qui veut dire que sur dix ans, les investissements, 6 millions, vont nous coûter un million. Mais comme je vous l'ai dit, on va repasser en détail sur l'ensemble de ces points.

En ce qui concerne le marché Charlemagne, là aussi, je crois, restons honnêtes avec nous-mêmes, il y a un marché qui a été signé à 15 millions d'euros. Ce marché est clairement défini par rapport au coût. Bien sûr, il y a des révisions qui seront indexées sur un index qui a été prévu dans le marché. Et je vous rappelle tout de même qu'on a prévu plus de 720 000 € de coût par rapport à

ces index qui sont prévus aujourd'hui dans notre budget. Ce qui fait que si demain, il y aura certainement des coûts supérieurs à ce qui était prévu, cette somme d'argent, elle, est prévue aujourd'hui. Voilà en ce qui concerne les deux points techniques où je souhaitais répondre.

Il y a un autre point qui a été relevé par quelqu'un qui concernait le Carrefour Paul Demange. Je vous rappelle que le Carrefour Paul Demange, ainsi que la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent au niveau du projet gare n'étaient pas prévus dans le projet gare. C'est pour ça qu'il y a un surcoût. Mais je pense que mon collègue pourra mieux répondre à cette question que moi-même. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Je prolonge juste par rapport à ces deux aménagements. Effectivement, ils sont complètement détachés du projet gare et ils sont de nature à être assez légers puisque la voie qui a été neutralisée par rapport à la circulation sera dédiée à des circulations douces type vélos ou piétons. Et la moitié de la chaussée existante sera aménagée de façon simple en prairie florale. Donc ça ne nécessite pas de gros aménagements, ce sont des petites bordures raides. Par contre, il y aura un petit travail supplémentaire sur le Carrefour Demange, mais c'est effectivement dans ces ordres de grandeur, que des sommes ont été prévues. Et les travaux d'aménagement se feront donc après le départ du Tour de France Femmes, puisque cet espace sera occupé par toute la caravane publicitaire, etc. Donc, ce seront des travaux qui seront réalisés au mois de septembre. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« À ce sujet, je voulais juste rajouter une chose avant de laisser la parole à notre collègue Adjoint des finances. Quand on inscrit un montant – et ça, je m'adresse à mes collègues – vous le savez, il y a des attaques qui sont un peu légères. Quand on inscrit un projet et qu'on inscrit un montant d'un projet qu'on veut réaliser au courant de l'année, il y a des estimations qui ont été faites en fonction de ce qu'on pourrait faire pour notamment mettre un montant dans le budget. Il est clair que le détail – je pense notamment à la Place Saint Quirin – n'est pas encore été abordé. Ce n'est pas ficelé. Ça va être fait, ça va être présenté en commission. Ici, on met une somme de 300 000 €. Voilà, si on en dépensera moins, on en dépensera moins. Mais l'essentiel c'est que ce montant soit inscrit pour qu'on puisse faire les travaux. Il est clair que le détail des travaux n'est pas connu. Et ça, c'est toujours le cas. Donc celui qui nous fait la remarque le sait très bien puisqu'il était en charge du budget pendant des années, donc c'est un peu léger comme attaque. Monsieur CAKPO veut répondre aussi par rapport notamment au Conseil d'Exploitation et autres. »

Intervention de Monsieur Érick CAKPO

« Oui, justement concernant les Conseils d'Exploitation des Tanzmatten et de la Bibliothèque Humaniste, pour répondre à la question de Madame BERINGER et de Madame REYS, effectivement par rapport aux Conseils d'exploitation des Tanzmatten, Madame BERINGER, vous l'avez souligné, il y a une séance qui a été prévue et qui a été annulée faute de quorum. Ça aurait pu être inscrit à l'ordre du jour, le débat autour du budget. Concernant la Bibliothèque Humaniste, effectivement, là vous avez aussi reçu une convocation pour une prochaine séance qui aura lieu très prochainement d'ailleurs, le 11. Et s'il faut dire que le départ précipité du Directeur de la Bibliothèque Humaniste a bousculé les choses, et pour tenir un Conseil d'Exploitation, il faut un régisseur,

donc en la personne du directeur. Donc ça a bousculé les choses dans ce sens-là. Le projet – pour répondre à votre question, Madame REYS – le projet de sol connecté, ce projet est annulé tout simplement parce que c'était inscrit pour Odyssée, la version 2 d'Odyssée, pour améliorer les problèmes de connexion. Et il se trouve que finalement, ce sol vient de Russie. Et vu le problème actuel, on a tout simplement trouvé d'autres solutions. Ce budget sera revu et tous les tenants et aboutissants seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil d'Exploitation. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Alors, je vais essayer de répondre au maximum de questions, quoiqu'il y a déjà pas mal de réponses qui ont été données. Je commence par Caroline REYS, qui a aussi été un peu abordée par Jean-Pierre HAAS, donc la dette, l'emprunt. Rassurez-vous, nous sommes en discussion avec les banques, bien entendu. Et nos services, depuis plusieurs semaines, discutent avec les banques. Nous sommes bien entendu au fait de l'évolution des taux sur les marchés financiers, et nous avons bien entendu anticipé le fait qu'il y a possiblement une augmentation qui commence un peu. Toujours compliqué de savoir la part de spéculation dans tout ça, combien de temps tout ça va durer. Mais en tout cas, rassurez-vous, le sujet n'est pas mis de côté. Bien au contraire, notre objectif c'est de pouvoir contractualiser rapidement avec une banque et donc le Directeur des finances est en discussion, en négociation même avec des établissements bancaires pour souscrire à un emprunt pour l'année prochaine. Ensuite, sur l'inertie des projets, les restes à réaliser. Je trouve l'attaque assez facile. Là aussi, je ne la partage absolument pas, pour une raison. D'ailleurs, je l'avais évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, mais peut-être que vous ne l'avez pas entendue, c'est que vous savez qu'un de mes chevaux de bataille depuis le début du mandat, c'est l'amélioration de l'exécution de la dépense. Je vous rappelle qu'en 2019 et en 2020, nous avons atteint des niveaux mauvais. Je vais le dire comme ça parce qu'ils n'étaient vraiment pas bons. On était à 32-33 % d'exécution de la dépense d'investissement, pour plein de raisons sur lesquelles d'ailleurs je ne vais pas revenir et je ne vais pas polémiquer, c'est le passé. Et donc l'objectif que j'ai fixé aux services et que j'ai fixé également au nouveau Directeur des finances et puis au Directeur Général des Services avec Monsieur le Maire quand il est arrivé, c'est de reprendre une courbe d'amélioration de l'exécution de la dépense d'investissement. Et donc l'élément que j'avais donné lors du débat d'orientation budgétaire, que je vais redonner, et qui sera écrit lors du compte administratif, c'est que le taux d'exécution de l'investissement en 2021, il s'élève à 53 %. Donc on peut toujours faire mieux, je suis d'accord. Et tout le monde rêverait de faire 100 %. Bon, c'est impossible sur l'investissement. Mais en tout cas, observez quand même l'amélioration d'une année sur l'autre. On était à 33 % en 2020. Je réexplique notamment pour les nouveaux conseillers municipaux. En gros, il y avait un tiers du budget d'investissement qui était simplement exécuté et les deux autres tiers n'étaient pas exécutés. On a dépassé les 50 % en 2021, c'est bien. Et j'espère qu'on pourra faire mieux encore. En tout cas, c'est une dynamique positive, donc je pense qu'on est sur la bonne voie sur la préparation de l'investissement. Et bien sûr qu'on a vraiment bien besoin des projets, que les projets vont bien sûr se faire dans l'année. Après, il y a toujours des impondérables. En tout cas d'une année sur l'autre, d'avoir amélioré de 20 points le taux d'exécution de l'investissement, je pense que c'est plutôt bien. Et je suis d'ailleurs reconnaissant aux services de la ville parce que c'est grâce à eux qu'on améliore

ça.

Sur les budgets annexes et toutes vos remarques sur les budgets annexes, comment on les a construits. Écoutez, Madame REYS, je ne vais pas rentrer trop dans le détail, mais en fait, je pense que vous méconnaissiez la façon dont se prépare un budget. Et vous pensez qu'en fait le budget, il est fait comme ça sur une feuille blanche par l'Adjoint, quelques Adjoints, Monsieur le Maire, pas du tout. La procédure budgétaire interne à la Ville de Sélestat, dans une collectivité moyenne comme l'est la nôtre, elle commence très tôt dans l'année. Et la Direction Générale des Services, la Direction des finances va vers les services et donc les services font remonter, milieu d'année vers l'automne, les besoins qui sont les leurs. Tant en investissement qu'en fonctionnement d'ailleurs. Le fonctionnement étant d'ailleurs la plus grosse masse qui est à traiter par le service des finances. Et donc ce qui se retrouve ensuite écrit dans le budget, ça procède en très grande partie des demandes et des besoins des services. Et qui mieux que les services savent exactement ce dont ils ont besoin, selon quelle temporalité et à quel montant ? Il y a ensuite un travail d'arbitrage qui se passe d'abord au niveau du service des finances. Ensuite, ça remonte au niveau des Elus, des Adjoints et puis, en dernier recours, du Maire pour les arbitrages les plus politiques. Et donc les différentes estimations, explications qui sont notamment écrites dans le document ne sont pas des choses qui ont été inventées, ce sont des choses qui viennent en fait des services. Donc je pense que là-dessus, il faudrait que vous sachiez peut-être un peu mieux comment se passe une préparation budgétaire et que notamment les données qui sont fournies sur l'énergie, Jacques MEYER en a un peu parlé, mais ces données-là, on ne les a pas inventées. Ces données-là, elles sont remontées de nos techniciens qui, je pense, pour avoir la modestie de le dire, connaissent probablement un peu mieux leur sujet là-dessus. Et puis après, il y a une relation de confiance à avoir avec les services. Et on part du principe que les informations qui nous sont remontées sont quand même des informations qui sont globalement justes. Et les services techniques, le service Immobilier et Bâtiments, ils savent de quoi ils parlent. Bien entendu que comme nous tous, issus de l'actualité, ils voient exactement comment se passe le marché de l'énergie. Et donc tout ça est fait de façon sérieuse.

Sur la Résidence Fleurie, le fait que nous aurions baissé le budget du CCAS à cause de la Résidence Fleurie, à cause de la CeA, vraiment là vous partez dans des conjectures qui n'ont absolument pas lieu d'être. Moi, je suis très étonné, ça n'a absolument aucun rapport. Et pour être très précis, pour vous dire comment le budget du CCAS a été arrêté, il a été arrêté par le Monsieur le Maire et moi-même. Ça s'est passé comme ça et ça n'est absolument pas une raison de la CeA qui se défait. Et donc là, vous partez très loin, Madame REYS.

Sur le versement mobilité, écoutez, le versement mobilité, je tiens à le rappeler quand même, est une hausse des taxes décidée au niveau de la Communauté de Communes que vous avez soutenue et à laquelle nous sommes opposés. Le versement mobilité, on ne pouvait pas le prendre en compte pour la simple et bonne raison qu'il a été voté lundi. Donc lundi, les documents, ils étaient bouclés et ficelés, donc j'aurais pour le coup trouvé très présomptueux que nous l'anticipions. Par ailleurs, la hausse du versement mobilité – on ne va pas refaire le débat de lundi – n'avait pas été annoncée lors du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes. Ce qui par ailleurs, honnêtement, est discutable d'un point de vue politique, parce que ce n'est quand même pas anodin. C'est une hausse de taxe qui a été annoncée comme ça un peu en dernière minute de façon pas totalement ouverte. Et donc, comprenez qu'on ne

pouvait pas l'anticiper. En tout cas, ça sera bien sûr, vu que la Ville de Sélestat y est soumise, rectifié en cours d'année et tout ça sera inscrit dans le compte administratif de l'année prochaine.

Sur les ressources humaines, alors là aussi, je pense que vous mélangez un peu les temps budgétaires. Tout à l'heure, vous avez mélangé avec le compte administratif et la délibération sur la reprise des résultats. Donc je pense que là, vous mélangez avec le débat d'orientation budgétaire parce qu'en général les sujets de ressources humaines, ils ont surtout lieu lors du débat d'orientation budgétaire. Et c'est bien le rapport d'orientation budgétaire qui rentre dans le détail des ressources humaines. Et donc si vous reprenez le Rapport d'orientation budgétaire, vous avez tous les détails sur les recrutements qui sont prévus. Donc tout ça est dans le document. Olivier KREMER m'a passé la feuille, donc je peux vous le redire quand même très vite, ce qui avait été prévu pour le moment au niveau des recrutements : un Adjoint Chef de Police Municipale, deux Policiers Municipaux, une Assistante administrative au service Urbanisme, un Administrateur système et réseau, un menuisier, un Agent d'entretien au domaine, un Agent de renfort à la DRH, un Adjoint à la responsable du centre de vaccination qui était en poste temporaire et un économe de flux. Voilà, en tout cas tout ça était dans le débat d'orientation budgétaire, donc on aurait pu parler à ce moment-là.

Sur le marché global de performance, Jacques MEYER en a déjà beaucoup parlé, mais là, ce qu'il faut savoir quand même sur l'estimation de l'économie du Marché global de performance, qui est le gain budgétaire, c'est une estimation qui est prudente. Ces gains vont très certainement s'améliorer les années suivantes, donc ça sera bon pour notre fonctionnement sur les années suivantes. Et là, c'est une estimation qui est prudente, donc il y a bien sûr le gain budgétaire, mais je pense que comme écologistes, nous sommes tous des écologistes, le plus important c'est que c'est un gain de bilan carbone. Et c'est surtout ça qui nous interpelle tous, parce qu'on veut tous protéger la planète. Donc ça, c'est sur le MGP. La question de Sylvie BERINGER sur les budgets annexes, je pense qu'Éric CAKPO y a répondu. Jean-Pierre HAAS, sur le sérieux, la préparation du budget, je n'ai pas envie de rentrer dans ce genre de polémique ce soir. Le budget, il est préparé de façon sérieuse, nous sommes des élus sérieux, nous sommes une équipe sérieuse et puis surtout nous avons des services sérieux et nous leur faisons confiance. Et donc ce budget, depuis plusieurs mois, il est préparé sérieusement et nous travaillons sérieusement et c'est un budget sérieux.

Sur Saint Quirin, ce que j'en sais des deux lignes sur Saint Quirin, c'est qu'en fait il y a bien deux lignes dans l'investissement sur Saint Quirin, parce qu'il y en a une qui concerne les travaux Placette et il y a une autre petite ligne. Alors, l'autre petite ligne, elle concerne les travaux des sanitaires. Vu que ça concerne deux pôles différents, j'aurais aussi préféré une ligne unique. C'est ce que j'avais demandé d'ailleurs en réunion interne, mais on m'a indiqué que du point de vue de la lisibilité, comme ça concerne deux pôles différents à la Ville, il fallait maintenir deux lignes. Donc en fait au global, c'est un projet à 350 000 €, on a Saint Quirin, sanitaires, et puis la Placette.

Et puis je termine sur le budget du CCAS. Je suis un peu étonné là aussi de la remarque parce qu'il faut quand même savoir que le budget du CCAS que nous prévoyons en 2022, il est de 600 000 €. Le budget l'année dernière du CCAS, en 2021, il était de 598 000 €. En 2020, il était de 622 000 €. Et puis puisque c'est Jean-Pierre HAAS qui a fait la remarque, j'ai eu le temps de vérifier. Moi, je suis quand même très étonné, Jean-Pierre HAAS, que vous fassiez cette

remarque parce que le dernier budget que vous avez présenté comme Adjoint aux finances, c'était en 2019. Le budget du CCAS, il s'élevait à 529 000 €. Donc là, on est quand même largement au-dessus et je pense qu'on n'a pas à rougir de notre politique sociale. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Vous avez bien fait de vérifier, Monsieur l'Adjoint aux finances. En 2019, je n'ai pas présenté le budget, je n'étais plus Adjoint aux finances. Je n'ai pas présenté le budget fin 2018... Vous avez raison, au temps pour moi. Par contre, ce qui s'est passé entre les 527 000 € et les 600 000 € d'aujourd'hui, on a eu entre temps juste un petit épisode qui s'appelle la Covid, et maintenant la crise Ukrainienne à nos portes. Donc 3 000 € d'augmentation de votre budget malgré tout ça, c'est vraiment très léger.

Par contre, Monsieur le Maire, j'ai quand même appris une chose extraordinaire ce soir et je vous en remercie. Actuellement, vous inscrivez des sommes au budget d'investissement, sans savoir ce que vous allez en faire. C'est ce que vous avez dit. Or, lorsque j'étais Adjoint aux finances, de mon temps, les services présentaient une ébauche du projet avec l'estimation des travaux. Et c'est uniquement à ce moment-là que nous mettions les sommes au budget, Monsieur le Maire. Vous avez changé de méthode de fonctionnement, pourquoi pas ? Ensuite effectivement, Monsieur l'Adjoint aux finances, pourquoi avez-vous supprimé cette ligne de 3 millions d'euros de cet emprunt, alors que vous êtes en train de demander un emprunt ? Vous auriez pu la laisser. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Je vais répondre, je reviens quand même sur le CCAS, il y a eu beaucoup de chiffres pour être quand même très clair. Dernier budget présenté par Jean-Pierre HAAS, c'était en début 2019. Et Jean-Pierre HAAS était encore dans l'équipe municipale, 529 000 €, 2018, 519 000 €, c'était déjà des gros montants. J'ai voté, on était dans la même équipe, donc c'étaient déjà des montants conséquents. Et on est passé en 2020 à 622 000, donc c'était quasiment une hausse de 100 000 € en 2020, premier budget de cette mandature présenté par notre équipe. L'année dernière 598 000 €, 600 000 € cette année. Donc c'est quand même entre la fin de la précédente mandature quand Jean-Pierre HAAS était adjoint aux finances, 530 000 € pour arrondir, et 600 000 € cette année, plus 70 000 € de hausse du budget CCAS, donc je pense qu'on n'a pas à rougir du montant du budget CCAS.

Ensuite, deuxième réponse sur la préparation du budget. Moi, je n'ai pas envie de polémiquer sur la façon dont les budgets ont été préparés les années précédentes. Mais j'observe quand même parce que l'indicateur qui est clé, c'est bien l'exécution de la dépense d'investissement, l'indicateur 2019 – et donc Jean-Pierre, vous avez quitté l'équipe, c'était à l'automne 2019 – donc quasiment toute l'année budgétaire était encore sous votre supervision du point de vue financier. On a été à 32-33 %. Donc moi, je pourrais aussi polémiquer sur la façon dont le budget 2019 a été préparé, on n'a qu'exécuté un tiers de la dépense. Je n'ai pas envie de polémiquer, mais je le cite juste. Et sur l'emprunt, on a bien prévu 3 millions d'euros. Donc ça, c'est prévu sur la PPI, on estime qu'on a besoin de 3 millions d'euros seulement, ce n'est pas énorme, d'emprunter sur le mandat pour équilibrer notamment du fait de Charlemagne, mais on l'a prévu pour 2023. Et c'est ce qu'on avait dit, on l'a prévu pour 2023. Et donc notre objectif, c'est bien de contractualiser cette année rapidement. Et comme vous l'avez rappelé en plus en début de séance – et c'est juste – les

délais pour activer la somme, vont de quelques mois à parfois un an. Donc il sera comptablement en 2023. Et notre objectif, c'est de souscrire au plus vite et le Directeur des finances y travaille déjà avec des banques. »

Intervention de Madame Caroline REYS.

« Oui, je voudrais rapidement revenir d'abord pour dire que je n'ai pas tellement apprécié cette arrogance que vous manifestez, Monsieur l'Adjoint, par rapport à ma façon de considérer le budget. Moi, je fais avec ce qu'on me donne. J'ai ça à ma disposition, donc je travaille à partir de ce document. Vous avez les services à votre disposition, vous avez la possibilité de vous renseigner, de recevoir surtout les doléances des services. Donc je vois bien, bien sûr, les besoins sont remontés des services. Alors, on vous donne des besoins en matière de volume. En ce qui concerne les consommations énergétiques, on vous fait parvenir des volumes, vous les traduisez en montant chiffré. Et c'est là que cette traduction, on n'aurait pas eu la même traduction. C'est une différence concernant ce point-là.

Après, aussi sur l'emprunt, je reviens encore une fois, je dispose de ce que vous avez dit le mois dernier. Vous avez déjà dit le mois dernier : « on est en train de discuter avec les banques. L'objectif qu'on a, c'est de souscrire en 2022 et que l'emprunt soit effectif en 2023 ». Là, je pense aussi que ça aurait pu figurer, cette perspective. Mais apparemment, comme si c'était un mot un peu tabou chez vous.

La dernière chose que je voudrais dire, c'est par rapport au CCAS, donc cette fois-ci, je n'ai pas du tout parlé de la Résidence Fleurie, puisque dans la note de présentation du Budget primitif du CCAS, la note de présentation qui a été soumise au vote des membres du Conseil d'Administration du CCAS, c'est de là que j'ai tiré ma phrase, c'est là qu'est écrit noir sur blanc que l'augmentation est due, est là pour compenser la fin de l'aide de la CeA pour le Bureau d'accès au logement. Ce n'est pas moi qui ai inventé, qui ai interprété, c'est écrit noir sur blanc dans le corps de la délibération qui est soumise au vote et qui a d'ailleurs été votée. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Bien. Écoutez, je vais conclure, je vais être relativement bref, enfin j'espère. Vous savez, quand j'entends, notamment quand on nous critique et qu'on dit que le budget n'est pas sincère, que ce n'est pas un budget véritable, ça veut dire quoi ? On peut analyser ces termes. Un budget – et notre collègue Adjoint aux finances a rappelé comment se construit un budget – on inscrit des sommes avec pour objectif, ma foi, en fonction des besoins et en fonction des recettes que nous avons, il faut donc ajuster les dépenses. Je ne vois donc pas en quoi ce budget n'est pas sincère puisque les montants qui sont inscrits dans le budget ont été analysés par les services et par des gens qui savent de quoi ils parlent, des gens compétents. Et donc je suis désolé, mais quand on parle d'insincérité, de budget non sincère ou de budget non véritable, je ne vois pas en quoi il ne peut pas l'être. Ça me paraît un peu léger, c'est du n'importe quoi. Vous savez, quand on veut ne pas voter un budget, on trouve tous les arguments. Vous avez entendu ce soir, il y a des choses qui ont été dites, ma foi, c'est un peu du n'importe quoi. Ça, on a l'habitude. Effectivement, Monsieur HAAS a appris que lorsqu'on inscrit un montant, ma foi, qu'on ne construit pas après. Non, il n'a pas bien écouté parce que j'ai dit les estimations sont faites, donc on inscrit le montant. Et après, en fonction du montant qu'on a inscrit, on ajuste le projet. Évidemment, il y a déjà des prémices des projets qui sont là

parce que sinon, on n'inscrirait pas n'importe quoi, on n'inscrit pas n'importe quelle somme. Mais on a une estimation et après, on affine. C'est normal, c'est comme ça que ça se fait, parce que sinon on pourrait, en appuyant sur un bouton, avoir tout de suite les projets et puis les montants qui suivent, donc ce serait un peu facile.

Ensuite, évidemment, j'ai entendu parler de gestion magique. Je ne sais pas trop ce que ça veut dire. Puis, j'ai entendu parler aussi, mais notre collègue y a répondu, du versement mobilité. Bon, il a répondu. Mais le versement mobilité, Madame REYS, si vous aviez voté contre cette augmentation, on n'aurait pas été amenés à mettre d'autres chiffres dans notre budget. D'ailleurs, j'aurais aimé que vous jouiez un peu davantage la solidarité, non pas avec les élus de la Ville de Sélestat, mais avec les entreprises sélestadiennes, entre autres, qui vont être amenées à payer beaucoup d'argent en plus notamment à cause de cette augmentation de versement mobilité qui, je rappelle, ça fait quand même 20 % de plus, ce qui n'est pas rien. Ensuite, je suis un peu surpris d'entendre par Monsieur HAAS que lui, il sait combien de réfugiés ukrainiens vont être accueillis à Sélestat. Moi, en tant que Maire, je ne pourrais pas vous répondre. Mais lui, il le sait. Bon, je pense que vous avez de bonnes sources et que vous savez de quoi vous parlez. En tout cas, je dis une chose. Une fois de plus, la réalité et la sincérité d'un budget, elle se traduira lors du Compte administratif. Et jusqu'à présent, depuis de nombreuses années où notre équipe est en place, nos comptes administratifs ont toujours été sincères, ont toujours été véritables. Ça veut dire que les budgets qui les ont précédés l'étaient aussi. Et ça, jusqu'à preuve du contraire – et j'attends que Monsieur HAAS me démontre le contraire, mais il ne pourra pas – c'est la réalité et c'est comme ça que nous travaillons. Je passe donc au vote de ce budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Et je terminerai en disant que les services ont bien travaillé et maintenant, les services et nous les élus, nous continuerons à travailler pour que ce budget soit dépensé correctement. »

Adopté – 9 CONTRE : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS - Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

6. Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2022
– **Charles SITZENSTUHL**

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Délibération là aussi à nouveau un peu plus technique. Vous savez qu'on a mis en place cette procédure des Autorisations de programme et crédits de paiements, APCP en jargon. On avait fait ça en anticipant les remarques que nous aurions de la part de la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle de l'année dernière. Et donc on est amenés chaque année à actualiser les montants puisque d'une année sur l'autre, il y a des petites fluctuations. Il n'y a rien de spécial à noter, on a toujours quatre AP qui sont ouvertes, une pour le quartier Gare, une pour l'Église Saint Georges, une pour la rénovation énergétique du patrimoine, une pour Charlemagne. Et c'est donc essentiellement celle sur Charlemagne qui a été ajustée pour les raisons que nous connaissons tous et dont nous avons déjà parlées. »

Intervention de Madame Frédérique MEYER

« Oui, bonsoir. J'en profite qu'on aborde la ligne des églises pour savoir ce qu'il en est de l'Église Sainte-Foy, des futurs travaux et également du clocher de l'Église Notre-Dame de la Paix, plus exactement l'escalier qui donne accès aux cloches. Est-ce qu'on a quelques informations à nous donner s'il vous plaît ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On a clairement avancé pour les travaux des deux églises, on va s'atteler à Saint-Georges, donc on va faire le maximum. Sainte-Foy suivra par après et le minimum a été fait, je dis bien le minimum, pour sécuriser au maximum Sainte-Foy. Et ce sera pareil pour la tour de Notre-Dame de la Paix, les services sont en train d'analyser un peu la situation. Et puis après, ça va être chiffré et ça va être proposé et présenté dans les budgets qui vont venir. En tout cas, c'est quelque chose qui nous interpelle et que nous suivons de très près. »

Adopté – 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS - Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

7. Création d'une Direction des Finances – Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« En effet, vous le savez, quand on est une collectivité, il y a des choses qui bougent. Alors, ça bouge aussi en fonction notamment des agents qui sont là et ça bouge aussi en fonction de l'évolution notamment de la structure. Et là, nous avons mis en 2018 un nouvel organigramme qui était basé sur la création de Pôles avec les différentes directions. Et depuis 2018, l'organisation de la collectivité en matière de gestion financière reposait sur un service comptabilité et gestion budgétaire rattaché au Pôle Ressources et Modernisation. Pourquoi ? Parce que la personne qui avait la responsabilité de la Direction des finances est passée à la Direction Générale des Services, et donc il fallait aménager ça différemment pour que chacun soit à sa bonne place. Aujourd'hui, ma foi, nous avons recruté un nouveau Directeur des finances et nous avons revu notamment cette organisation. En effet, il est proposé maintenant de regrouper les moyens au sein d'une Direction des finances qui ne sera plus rattachée au pôle, mais sera rattachée directement au Directeur Général des Services. Je voudrais juste, si vous permettez, expliquer un peu le pourquoi. Je rappelle quand même que notre Directeur Général des Services est un ancien Directeur des finances de la CeA, donc ce qui n'est quand même pas rien. Il sait de quoi il parle. Le Directeur des finances que nous avons recruté est également quelqu'un qui avait de grandes responsabilités à la CeA, d'abord au Conseil départemental et à la CeA, donc ils travaillent vraiment en parfaite collaboration. Et c'est ce plus que nous souhaitons mettre en avant au service de la collectivité et au service de nos concitoyens. Il est proposé de regrouper ces moyens et par conséquent de transformer l'emploi de Directeur chargé de la stratégie et de la prospective en un emploi de Directeur des finances, de transformer l'emploi de Responsable du service Comptabilité et gestion financière en un emploi de Responsable comptable et

budgétaire, on joue sur les mots, et de transformer un emploi de Comptable, notamment – ça c'est par rapport au temps partiel et autres – en un temps qui était partiel en un temps non complet, en un emploi à temps complet. De modifier le calibrage de deux postes de Comptables qui sont actuellement en catégorie C, les modifier en catégorie B pour notamment permettre à ces agents de travailler et de mettre au service de la collectivité leurs compétences. Voilà l'objet de cette délibération. Ça a été soumis comme il se doit en comité technique qui, évidemment, a donné un avis favorable. »

Adopté à l'unanimité

8. Modification du plan des effectifs – Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous savez que les emplois qui sont créés par l'organe délibérant, notamment de la collectivité, doivent passer au Conseil Municipal. Et le tableau des emplois et des effectifs doit être modifié afin de l'adapter aux besoins de la collectivité. Donc ça bouge et c'est normal. Donc la première proposition qui est faite, c'est la transformation d'un emploi d'Adjoint administratif de 17,5/35 à 28/35 en fonction de la charge de travail qui s'est rajoutée pour cette personne, et également la création d'un grade d'Agent de maîtrise, puisqu'effectivement un emploi de Chef d'équipe est à pourvoir au Service des espaces verts. C'était notamment un agent titulaire du grade d'Agent de maîtrise principal qui avait cette fonction. Maintenant, pour cette même fonction, cette même responsabilité, ce sera un Agent de maîtrise, tout simplement, donc pas « principal », qui va prendre le relais. Et donc ce poste doit être créé, inscrit au plan des effectifs. Voilà l'objet de cette délibération. »

Adopté à l'unanimité

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Cession d'une portion de terrain du Conseil de fabrique des églises Saint-Georges et Sainte-Foy au profit de la SCI Marchand Castelnau – Charles SITZENSTUHL

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement une décision qui concerne les domaines. Le Conseil de fabrique des églises Saint-Georges et Sainte-Foy souhaite vendre une portion de terrain dont il est propriétaire, située 7 boulevard Castelnau à Sélestat, d'une superficie de 0,11 are. Pour être plus précis, pour que chacun comprenne, ça concerne le local des scouts. Cette acquisition permettra le désenclavement de la partie arrière de la longue parcelle de la SCI Marchand Castelnau et la reconstruction de la clôture implantée en limite séparative en toute régularité. C'était une demande notamment des scouts puisqu'ils ont à l'arrière de leur bâtiment un grand terrain avec beaucoup d'espaces verts, des arbres, etc., et que ce n'était pas évident d'y accéder notamment pour faire des travaux d'entretien d'égoutage, pour tondre, etc. Donc c'est pour améliorer le confort des scouts. Le prix de cession a été défini d'un commun accord – et je tiens à le préciser – entre les deux parties et a été fixé à 5 000 €. La ville n'est pas intervenue dans

cet accord financier. Nous devons simplement, comme nous le demande le Code Général des Collectivités Territoriales, donner notre avis sur cette cession. Et au vu des éléments qui précèdent, nous proposons au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la vente de cette portion terrain.»

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

«Je rappelle tout simplement que tout ce qui a un rapport notamment au Conseil de fabrique doit être présenté en Conseil Municipal. D'ailleurs, on verra tout à l'heure un autre rapport, notamment pour le consistoire protestant, le Conseil municipal doit donner son avis. Parce que, vous l'avez compris, nous ne sommes absolument pas concernés dans ce projet, mais le Conseil municipal doit se prononcer. »

Adopté à l'unanimité

E. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

10. Soutien à l'Ukraine : versement d'une contribution financière de 10 000 euros via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – **Marcel BAUER**

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

«Il y a un mois, on avait déjà eu l'occasion d'évoquer le conflit en Ukraine. Ma foi, j'avais dit que j'espère que fin mars, on en parlera plus de la guerre en Ukraine. Malheureusement, ce que nous avions souhaité ne s'est pas réalisé, le conflit continue et est toujours aussi dramatique. C'est la raison pour laquelle nous proposons au Conseil Municipal et aux Sélestadiens de jouer la solidarité avec les personnes qui sont dans la détresse et de verser une subvention à hauteur de 50 centimes par habitant, ce qui fait à peu près 10 000 €, que nous souhaitons verser au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. C'est ce qu'on appelle le FACECO, qui est un organisme qui est mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et qui peut donc sécuriser les dons que nous faisons au niveau de la collectivité. Voilà l'objet de cette délibération. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

«Oui, Monsieur le Maire, je me suis permis de vous envoyer un petit SMS afin que vous sachiez d'où venait ma source concernant les 50 Ukrainiens qui vont arriver à Sélestat. Mais je vais aussi partager cette information avec l'ensemble du Conseil municipal. Il y a eu un post hier sur Facebook... »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

«Moi, je souhaiterais qu'on parle maintenant de cette délibération. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

«Oui mais, « info - don Ukraine ». C'est avec un beau partenariat, la Préfecture de Strasbourg, la Ville de Sélestat, les Ambulances Mader, ARSEA, représentée par Yves ALBERTI, le Foyer Espérance, l'équipe Gala de Strasbourg et les Vitrines de Sélestat, que 50 Ukrainiens vont arriver à Sélestat. C'est une logistique importante et nous avons des besoins particuliers, etc. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Mais j'ai dû mal à comprendre, vous lisez et vous croyez tout ce qui est marqué sur Facebook maintenant ? Je suis désolé, la source ne vient pas de la Ville de Sélestat. Regardez peut-être d'où vient la source et puis vous comprendrez que ce qui est écrit n'est pas forcément vrai. Alors, n'importe qui peut balancer sur Facebook un post et puis c'est pris à la lettre par les Elus du Conseil Municipal, notamment Monsieur HAAS qui prend ça à la lettre. Donc lui, qui a quand même un minimum d'expérience en tant que Conseiller Municipal, il croit maintenant tout ce qui est marqué sur Facebook. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Donc c'est un mensonge ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Moi, je n'en sais rien. Moi, je ne suis pas tellement sur Facebook, donc je ne vois pas tout et puis voilà, donc je ne sais pas ce qui est marqué, je ne sais pas qui l'a marqué. En tout cas, ce n'est pas la Ville qui a donné cette information. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Je n'ai jamais dit que c'est la Ville, Monsieur le Maire, je n'ai jamais dit que c'est la ville qui a donné l'information. Mais je vous donne une information... »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui, mais ne croyez pas tout ce qui est marqué sur Facebook. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« J'interrogerai la personne qui a fait le post et je vous tiendrai au courant. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous l'interrogez, vous lui demandez et puis ensuite qu'il nous donne les éléments. Mais j'aimerais aussi être au courant si cette personne sait beaucoup de choses que moi en tant que Maire je ne sais pas. Oui, comme quoi. Bon, je reviens donc à la délibération et avec la proposition qui est faite, je rappelle, à hauteur de 50 centimes par habitant. Je crois que c'est un geste fort que la ville de Sélestat peut faire en attendant. »

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

11. Label « Ville amie des enfants » UNICEF France - signature de la convention de renouvellement du titre VAE – **Nadège HORNBECK**

Intervention de Madame Nadège HORNBECK

« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Après avoir affirmé son intention de renouveler son partenariat avec l'UNICEF lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, la candidature de la Ville de Sélestat a été acceptée lors de la Commission d'attribution le 15 novembre dernier, faisant de Sélestat une ville amie des enfants et partenaire de l'UNICEF. Je tiens par ailleurs à saluer le travail et l'investissement conséquent de Malika ALLAOUI sur ce dossier. Le plan d'actions proposé dans le cadre des cinq engagements

repose sur des actions concrètes que vous retrouverez en annexe. Et pour ne pas être longue, je n'en citerai que quelques exemples. Pour l'engagement numéro un : « assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale, lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et jeunes par la mise en place d'espace sans tabac ». Cette action a déjà vu le jour dès l'année dernière, dès cette année aussi.

Engagement numéro deux : « affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité par la mise en place d'un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes par des actions de sensibilisation notamment envers les enfants, les jeunes ainsi que les parents, en partenariat avec les organismes compétents et les associations ». Je remercie par ailleurs la participation de Bertrand GAUDIN lors d'une réunion préalable pour travailler sur ce plan d'actions qui a suggéré un atelier d'apprentissage du droit de disposer de son corps dans le but de prémunir les enfants des abus dont ils pourraient être victimes.

Engagement numéro trois : « permettre un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire en accompagnant les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence par des actions de sensibilisation au harcèlement scolaire notamment et cyberharcèlement, ceci en partenariat avec les organismes compétents et les associations. »

Pour l'engagement numéro quatre : « développer, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune, mettre en place des conférences jeunes et des ateliers débats avec les collégiens et lycéens, leur permettant de pouvoir s'impliquer dans les projets de la ville et promouvoir la citoyenneté ».

Et l'engagement numéro cinq concerne la poursuite du partenariat avec l'UNICEF pour contribuer à la sensibilisation des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Vous l'aurez compris, la Ville de Sélestat porte une attention toute particulière à l'éducation des enfants, des adolescents et des jeunes, mais également à leur épanouissement sur le territoire. La municipalité a à cœur de permettre à chaque enfant de se construire pour devenir un adulte capable de faire ses propres choix pour son parcours de vie et de donner à chacun des outils pour construire le monde de demain. La Ville de Sélestat encourage les projets favorisant la politique de l'enfance. C'est pourquoi elle a adhéré au Label Ville amie des enfants depuis 2008 et qu'elle renouvelle ce partenariat pour la mandature 2020/2026. Il vous est donc proposé ce soir d'adopter le plan d'actions municipales et d'approuver la signature de la ville de Sélestat au Label Ville amie des enfants.»

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Merci pour la transmission des documents et la transmission du dossier complet de candidature. Effectivement, on s'était rencontrés, il y avait une réunion lors du montage de ce dossier de candidature. Lors de cette réunion, j'avais notamment dit que c'était important d'associer en amont et fortement les associations de terrain pour construire ce plan d'actions. Et je trouve que ça aurait pu être fait encore plus, notamment avec les associations du Collectif pour le respect des droits humains d'Alsace centrale. Dans la plupart des engagements, il est indiqué que chaque enfant, tous les enfants du territoire doivent être notamment éduqués aux droits de l'enfant. Les engagements ne

concernent pas une partie seulement des enfants du territoire et des jeunes du territoire. Et c'est vrai qu'on voit le plan d'actions, il y a un certain nombre d'actions qui concernent le Conseil Municipal des Enfants. Donc ça, c'est très bien. Mais ça devrait concerner de manière plus forte toutes les classes du territoire. Si on prend l'exemple de la plantation d'arbres, alors que l'année dernière, c'était l'année de l'arbre, finalement, le Conseil Municipal des Enfants a participé aux plantations d'arbres, alors que ça aurait pu être proposé de manière plus large aux classes de Sélestat.

Aussi un point de détail, mais sur la question de la pollution de l'air, la seule action qui est mise en avant, c'est une action sur les lieux anti-tabac. La pollution de l'air, c'est un peu plus large que ça et on aurait pu faire des actions pas uniquement sur la lutte contre le tabac. »

Intervention de Madame Nadège HORNBECK

« Concernant votre dernière remarque, concernant les espaces sans tabac, là j'ai présenté quelques exemples. Mais bien évidemment, dans le plan d'actions, il y en a plus, il y a plus d'actions que cela. Concernant l'implication des associations, malheureusement nous n'avions pas pu le faire puisque nous avons été contraints par les délais de dépôt de candidature et du plan d'actions par l'UNICEF qui a dû traiter les demandes de beaucoup de villes. En ce qui concerne votre remarque sur le fait que cela concerne tous les enfants, vous avez raison, mais nous souhaitons, au-delà de l'action avec la plantation des arbres, que le Conseil Municipal soit le moteur en tout cas de ce plan d'actions. Et nous aurons l'occasion de travailler ensemble et de monter ensemble des ateliers de sensibilisation par exemple avec le Conseil Municipal, avec vous également, je tiens à vous impliquer, mais en lien avec les enfants et les autres enfants de la ville. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je voudrais juste rajouter quelques éléments par rapport à ce qu'il vient d'être dit. Nous avons déjà l'appellation Ville amie des enfants depuis déjà 2008. Il est vrai que les actions qui ont été menées n'ont pas été forcément tellement identifiées. À l'époque, c'était encore le Service Jeunesse et le Service Parentalité qui existaient au niveau de la Ville. Entre temps, ce Service Jeunesse a été transféré à la Communauté de Communes. Donc là, nous repartons un peu sur de nouvelles bases et nous avons donc répondu à l'appel à candidatures, c'est-à-dire faire un plan d'actions et proposer notre participation pour avoir cette appellation.

C'était un travail conséquent, vous voyez dans ces documents toutes les actions qui ont été listées. Et là, je voudrais m'associer aux compliments qui ont été faits vis-à-vis de la référente CME, donc à Malika ALLAOUI, mais aussi Nadège HORNBECK qui a beaucoup contribué et qui notamment a défendu le dossier vis-à-vis des instances nationales. J'ai moi-même eu l'occasion en début de semaine de participer à une rencontre sur le Bas-Rhin ou même en Alsace des villes qui ont cette appellation pour faire un peu le point. Croyez-moi, c'était très riche et très intéressant. Il faut dire que là, il y a également au niveau de cette association – parce que c'est une association – sur le plan de l'Alsace qui est présidée par une personne qui va donc venir signer la convention la semaine prochaine et qui s'investit beaucoup là-dedans aussi, et qui permet notamment et qui nous incite aussi à aller de l'avant.

Alors oui, ça a été dit, Nadège HORNBECK l'a dit, le Conseil Municipal des Enfants doit être le moteur. Et d'ailleurs, dans le travail qui est fait avec ce

Conseil Municipal des Enfants, il aurait demandé de s'impliquer. Certes, ils le font, mais aussi d'essayer de communiquer avec les autres enfants. Mais je ne vous cache pas, il y a quelque part un petit frein aussi parce qu'il y a encore un travail à faire, je ne vais pas critiquer ou condamner les enseignants ou certains enseignants. Il y en a qui jouent le jeu parfaitement, qui laissent les enfants s'exprimer en classe pour qu'ils puissent partager leur expérience et sensibiliser les autres enfants pour, après, participer à des actions. Il y a encore du travail. J'ai appris aussi que certains enseignants refusent que les enfants s'expriment en classe. Et ça, c'est un peu dommage. Donc moi, je dis, il y a encore un travail à faire vis-à-vis notamment de certains enseignants pour que tout le monde soit conscient notamment du travail qui est fait par les jeunes parce qu'il n'y a rien de pire que de démotiver un jeune qui a de l'enthousiasme et qui veut faire quelque chose pour la collectivité, donc il faut les encourager. Et donc ce travail doit encore être fait.

Je prends un autre exemple, nous avons la semaine dernière organisé la Dictée du Tour, au départ qui était ouverte pour toutes les classes de CM1-CM2 et les collégiens. Force est de constater qu'il n'y a qu'un collège qui a participé. Au niveau des classes, on pensait qu'il y en avait une dizaine, finalement il n'y a que trois classes qui ont participé, c'est un peu dommage. Or, tout ça, ce sont des actions qui sont faites pour les enfants, pour les stimuler, pour leur faire connaître notamment le fonctionnement et la vie en société. Donc encore une fois, de ce côté-là, nous avons encore beaucoup de travail à faire et nous nous engageons à ce niveau-là pour étendre effectivement les actions, non pas seulement les limiter au Conseil Municipal des Enfants, mais à d'autres camarades. Et croyez-moi, il y a des enfants qui sont tout à fait prêts à être des ambassadeurs, notamment pour les différentes actions sur la ville de Sélestat. En tout cas, merci encore pour le grand travail qui a été réalisé par vous deux, et je le dis très fort. »

Adopté à l'unanimité

12. Modification des circonscriptions territoriales de l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) – Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Comme je disais tout à l'heure, nous sommes en Alsace-Moselle, donc au sein du Concordat, il y a des choses pour lesquelles nous devons donner notre avis, et quand ça touche notamment aux structures, aux églises, le Conseil Municipal est amené à donner son avis. C'est aussi le cas notamment pour cette modification des circonscriptions territoriales de l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine. En effet, le synode de l'Église Protestante a approuvé le 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Il faut savoir que cette fusion a été préalablement approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Et le nouveau consistoire issu de cette fusion prendrait le nom de Consistoire de Strasbourg. Nous sommes concernés puisque nous avons notre avis à donner. Et l'avis du Conseil municipal de toutes communes qui sont donc dans ce territoire doit se prononcer. C'est une ordonnance qui date déjà de 1899, qui est relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants, qui avait prévu que l'arrondissement de Sélestat fait partie du Consistoire de Strasbourg. L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité au sujet de ce projet de fusion. Voilà l'objet de cette délibération. Je pense honnêtement que

personne ne va s'y opposer. »

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Intervention de Madame Caroline REYS

«Je rassure mes collègues, ça ne va pas être long. La question portait justement sur les difficultés pour certains groupes politiques de faire campagne en ce moment. Je prends acte, nous prenons acte, Monsieur le Maire, de la modification que vous avez annoncée en ouverture de ce Conseil.

Mon autre intervention portait sur l'affichage libre. Comme vous le savez, mais les autres ne le savent pas, j'ai eu le plaisir vraiment de travailler longtemps avec Guy RITTER sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité. Et c'est au cours de ces travaux qu'il est apparu que Sélestat n'était pas en conformité en matière d'affichage libre puisqu'il y a deux règles. En ce qui concerne la surface, pour Sélestat, la surface minimale d'affichage libre est de 24 m², c'est 12 m² par 10 000 habitants. Donc il faudrait que l'expression libre puisse s'afficher sur une surface minimale de 24 m².

Alors là, peut-être qu'on peut y être, sur l'affichage libre en fait à Sélestat, c'est les quatre colonnes Morris que tous les militants et militantes connaissent. Donc il n'y a que quatre colonnes Morris sur lesquelles on se chamaille en ce moment à différents horaires du jour et de la nuit. Ces emplacements, il y a une règle. Selon l'Article R.880-2 du Code de l'environnement, « ces emplacements doivent être disposés de tel sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux ». À Sélestat, ce n'est pas le cas. Donc je voudrais qu'on aille plus loin, plutôt que la réglementation soit appliquée et je fais appel aux différents services, au Directeur Général des Services pour que la ville réfléchisse à de nouveaux points d'affichage libre. Ça répondrait à un double besoin. D'abord, bien sûr un besoin démocratique. On le voit bien en ce moment, si on veut collectivement lutter contre l'abstention et pour l'information de nos concitoyens, il faut qu'il y ait ces panneaux d'expression libre. Et puis c'est aussi un besoin de communication pour les associations de Sélestat. Ça devient de plus en plus difficile de mettre des affiches dans les vitrines. Malheureusement, c'est vrai que les commerçants franchisés, d'office, ne prennent pas d'affiche. Et les autres, justement, on a la chance d'avoir un vivier associatif très entreprenant, de sorte qu'il y a beaucoup de manifestations à annoncer, on ne peut que s'en réjouir. Seulement, il n'y a plus de place dans les vitrines, donc il faudrait aussi que ces panneaux d'expression libre soient accessibles aux associations.

Cette intervention me semble importante parce que Sélestat n'est pas en conformité avec la réglementation en vigueur et que ça répondrait à un double besoin. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

«Je ne peux pas vous donner tort parce qu'effectivement, nous en sommes conscients. Mais au niveau de la municipalité, on avait déjà abordé ce sujet. Je pense que dans le cadre notamment de la mise en place de mobiliers urbains, nous sommes amenés à réfléchir aussi pour ces emplacements et ces colonnes. Et puis vous avez raison, Guy RITTER avait travaillé là-dessus et il nous en avait déjà parlé à l'époque. Entre temps, malheureusement, il y a beaucoup d'eau

qui a coulé sous les ponts et qui a fait qu'après, ce n'était pas la priorité des priorités. Mais dans le cadre de l'aménagement du Carrefour du Général de Gaulle, notamment l'aménagement de la Route de Colmar avec le chantier qui se trouve là-bas, la colonne qui est là-bas n'est pas le meilleur emplacement. Donc tout ça, ça doit être réfléchi et on fera le nécessaire pour que, ma foi, on trouve notamment les meilleures solutions parce que vous avez raison, beaucoup d'associations ont du mal à informer, surtout maintenant que les actions et que les activités reprennent, les associations ont besoin de support pour remettre les affiches en place. Et vous avez raison, il y a des commerces qui acceptent encore, mais quand vous rentrez dans les commerces, vous avez tellement d'affiches sur les vitres, sur les portes, que finalement, on n'arrive plus à lire, ce n'est pas la meilleure solution. Donc après, il y a une chose aussi qu'il faut espérer, c'est que les uns respectent les affichages des autres, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas pour tout le monde. Merci, bonne soirée à tous et bon 1^{er} avril. Faites attention, ne croyez pas tout ce qu'on vous dira demain. »

Fin de la séance à 20h05
PRM/RAG/AI
PV prov 22

La secrétaire de séance

Anne BALLAND-EGELE

